

COMITE D'ALSACE DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

COUPE D'ALSACE PAR EQUIPES

ARTICLE 1

La compétition est ouverte aux membres affiliés du Comité d'Alsace de Fléchettes.

ARTICLE 2

Pour chaque équipe engagée dans le championnat régional par équipes ou dans le championnat départemental par équipes, un membre affilié peut présenter une équipe composée d'un minimum de quatre joueurs et d'un maximum de six joueurs. Chaque équipe doit être composée d'au moins trois joueurs titulaires dans le championnat régional par équipes ou dans le championnat départemental par équipes. Chaque équipe peut faire appel à un joueur non titulaire dans le championnat régional par équipes ou dans le championnat départemental par équipes ainsi qu'à un joueur non licencié.

De plus, un membre affilié peut présenter une ou plusieurs équipes supplémentaires composées d'un minimum de quatre joueurs et d'un maximum de six joueurs. Chacune de ces équipes doit être composée d'au moins trois joueurs licenciés au sein du membre affilié. Chacune de ces équipes peut faire appel à un joueur non licencié.

ARTICLE 3

Le nombre minimum de cibles est laissé à la discrétion du bureau du Comité d'Alsace de Fléchettes. Il est fortement recommandé que la salle de jeu soit séparée de la salle de restauration. Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans la salle de jeu. Au moins une affiche interdisant l'utilisation des téléphones portables et la consommation d'alcool et de tabac dans la salle de jeu doit être affichée dans la salle de jeu. L'utilisation d'une sonorisation équipée d'un micro est recommandée.

ARTICLE 4

Le capitaine de chaque équipe remettra avant 10 heures la liste des joueurs qui composeront son équipe. Le tirage au sort commencera à 10 heures.

ARTICLE 5

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures 30 précise.

ARTICLE 6

Si le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à onze, le nombre de poules est fixé à deux. Les deux premiers de chaque poule se rencontrent en demi-finales selon le schéma suivant : 1A - 2B et 1B - 2A. Les vainqueurs des demi-finales se rencontrent pour la 1^{ère} et la 2^{ème} place, les perdants, quant à eux, se rencontrent pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place. Le 3^{ème} de chaque poule se rencontrent pour la 5^{ème} et la 6^{ème} place, le 4^{ème} de chaque poule se rencontrent pour la 7^{ème} et la 8^{ème} place et le 5^{ème} de chaque poule se rencontrent pour la 9^{ème} et la 10^{ème} place.

ARTICLE 7

Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à onze, mais inférieur ou égal à vingt-trois, le nombre de poules est fixé à quatre. Les deux premiers de chaque poule se rencontrent en quart de finales selon le schéma suivant : 1A - 2D, 1B - 2C, 1C - 2B et 1D - 2A. Les vainqueurs des quarts de finales se rencontrent en demi-finales. Les vainqueurs des demi-finales se rencontrent pour la 1^{ère} et la 2^{ème} place, les perdants, quant à eux, se rencontrent pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place.

ARTICLE 8

Les rencontres dans les poules se déroulent sur dix matchs (huit en "simple" et deux en "double"). Les matchs "simple" se jouent sur une manche de 501 points et les matchs "double" se jouent sur une manche de 701 points. Chaque match gagné rapporte un point. Tous les matchs doivent être joués. Une rencontre gagnée rapporte trois points, une rencontre nulle rapporte deux points et une rencontre perdue rapporte un point.

Au terme de toutes les rencontres, le classement de la poule est déterminé par le total de tous les points gagnés. En cas d'égalité, c'est l'équipe qui a rempoté le plus de rencontres qui est classée devant. Si le nombre de rencontres gagnées est identique pour deux équipes, c'est le résultat particulier de leur rencontre qui les départage. Si ce résultat est un nul, c'est la différence entre le nombre total de matchs gagnés et le nombre total de matchs perdus qui départage les équipes. Enfin, si deux équipes sont toujours à égalité, un match décisif en 1001 points opposera les quatre joueurs de chaque équipe (ordre de jeu déterminé par tirage au sort à la bulle).

ARTICLE 9

Les rencontres pour les matchs de classement se déroulent sur dix matchs (huit en "simple" et deux en "double"). Les matchs "simple" et "double" se jouent au meilleur des trois manches de 501 points. Chaque match gagné rapporte un point. La première équipe à six points est déclarée vainqueur. En cas d'égalité (cinq points à cinq), un match de simples décisif se joue au meilleur des trois manches de 501 points entre deux joueurs désignés par leur capitaine d'équipe.

ARTICLE 10

Lors de toutes les rencontres, avant le début de quel que match que ce soit, il est autorisé de remplacer un des quatre joueurs ayant entamé la rencontre, par un des joueurs figurant sur la feuille d'inscription du membre affilié de l'équipe concernée. Le joueur entrant doit terminer la rencontre et le joueur sortant n'est plus autorisé à poursuivre la rencontre.

ARTICLE 11

Il n'est fixé aucune obligation dans la remise de trophées par l'organisateur ou dans le montant des dotations ou des récompenses en nature, éventuellement, distribuées par l'organisateur.